Ceux qui réalisent ces images seront certes châtiés au Jour de la Résurrection. On leur dira : " Donnez vie à ce que vous avez créé ! "

Ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ceux qui réalisent ces images seront certes châtiés au Jour de la Résurrection. On leur dira : " Donnez vie à ce que vous avez créé ! " »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le sens du récit prophétique : Ceux qui réalisent des images, que ce soit des sculptures ou des dessins représentant une créature possédant une âme comme un être humain, un animal, etc., que la représentation soit méprisable ou non, seront châtiés pour leur acte au Jour de la Résurrection car ils auront imité la création d'Allah, Exalté soit-Il. On leur dira : « Donnez vie ... » c'est à dire : insufflez une âme à cette représentation comme vous avez façonné son corps ! « À ce que vous avez créé ! », à ce que vous avez dessiné et reproduit comme image, imitant ainsi la création d'Allah, Exalté soit-Il. Et puisque vous avez imité la création d'Allah Le Très-Haut, insufflez donc une âme pour chaque image que vous avez représentée. Ce défi est lancé afin de les ridiculiser, de les blâmer et leur reprocher sévèrement le fait qu'ils aient imité la création d'Allah, Exalté soit-Il. Finalement, ils abandonneront ce défi et seront donc incapables d'insuffler l'âme aux représentations qu'ils auront produites. Dans les deux recueils authentiques de Al-Bukhârî et Muslim, d'après ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée, lui et son père), le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui réalise une image en ce monde sera chargé de lui insuffler une âme le Jour de la Résurrection, mais il n'en sera pas capable. » Et dans la version d'Al-Bukharî : « Celui qui réalise une image, Allah le châtiera jusqu'à ce qu'il y insuffle une âme ! » L'imam An-Nawawî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Les savants ont dit que le fait de représenter l'image d'un animal était vraiment illicite et faisait partie des grands péchés. En effet, celui pour qui l'on prévoit un dur châtiment, comme celui mentionné à travers les récits, a commis un acte totalement illicite, peu importe la situation, et peu importe qu'il ait représenté une image méprisable ou non, car il a certes imité la création d'Allah, Exalté soit-Il. »

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8947